

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 38

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 Juin 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

OBJET

Convention de partenariat entre le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône ,
la ville d'Aubagne et le Groupe ADDAP 13

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction Enfance Famille**

PRESENTATION

Le Département, dans le cadre de ses compétences de protection de l'enfance, de la prévention, de l'inadaptation sociale de l'enfance et de la jeunesse apporte son soutien à la mise en œuvre des actions de prévention spécialisée.

La prévention spécialisée, forme d'action sociale, vise à prévenir la marginalisation, faciliter l'insertion sociale des jeunes et participer aux actions de prévention de la radicalisation.

En tant que chef de file de la protection de l'enfance, le Département poursuit ainsi sa politique de solidarité avec pour socle le schéma départemental de l'enfance et de la famille.

La ville d'Aubagne développe une politique municipale de prévention en direction des enfants, des jeunes et des familles. La politique de la ville a pour but d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les problèmes de développement dans les quartiers défavorisés et d'améliorer les conditions de vie de ses habitants.

Le Groupe ADDAP 13, association loi 1901, siège social : 15 chemin des Jonquilles 13013 Marseille, présidé par Madame Danièle PERROT est autorisé par le Conseil départemental à mener des actions de prévention spécialisée sur l'ensemble du Département. Le groupe ADDAP 13 œuvre dans les secteurs de prévention spécialisée, éducation populaire, insertion par l'activité économique et solidaire, médiations et cohésion sociale, exclusion sociale et grande pauvreté.

OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission permanente la signature d'une convention de partenariat entre le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, la ville d'Aubagne et le GROUPE ADDAP 13, dont le modèle est annexé au rapport.

Cette convention définit les conditions de réalisation d'un partenariat dans le but, via la prévention spécialisée, d'apporter et d'améliorer les réponses éducatives en direction des familles et de la jeunesse aubagnaise en difficulté.

Le présent rapport n'a pas d'incidence financière

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL